



## **Annexe 2 : directive concernant l'allègement de la taxe**

Afin de ne pas pénaliser les familles avec des enfants ainsi que certaines catégories de citoyens, la Municipalité décide des actions suivantes:

### **Naissance**

En cas de naissance, lors de l'inscription au contrôle des habitants, le représentant légal peut retirer gracieusement 5 rouleaux de sacs de 35 litres pour chaque enfant.

### **Jeunes enfants**

Dans la seconde et la troisième année, le représentant légal peut retirer annuellement au contrôle des habitants pour la deuxième année 3 rouleaux de sacs de 35 litres pour chaque enfant et pour la troisième année 2 rouleaux de sacs de 35 litres pour chaque enfant.

### **Personnes dans le besoin (PC - RI - etc.)**

Les adultes, au bénéfice d'une prestation complémentaire, au RI ou dans le besoin peuvent contacter le service social afin de trouver un arrangement.

### **Personnes au bénéfice d'une rente AI**

Les adultes, au bénéfice d'une rente AI, peuvent contacter le service social afin de trouver un arrangement.

### **Incontinence**

Les adultes devant porter des protections contre l'incontinence peuvent, sur présentation d'une attestation, acquérir des rouleaux de sacs à prix réduit au CMS.